

Identité : TRISOMIE 21 Morbihan
SESSAD Trisomie 21 Morbihan
Adresse : 40 rue de la Pérouse – 56000 VANNES
Tél. : 02.97.40.64.09
Courriel : accueil-sessad@t21morbihan.fr
Président du Conseil d'Administration : Nathanaël RABALLAND
Directeur : Philippe COLOMBE
Chef de Service : Mickaël DUBOIS

SESSAD TRISOMIE 21 MORBIHAN
COMPTES ADMINISTRATIFS 2021
RAPPORT D'ACTIVITES 2021

*« Accompagner la personne avec une Trisomie 21 ou une différence intellectuelle
Rendre accessible le milieu ordinaire et développer la compensation
Accroître les synergies fédérales et départementales pour trouver des solutions »*

A) INTRODUCTION

Le Mot du Président

La fédération Trisomie 21 France porte depuis longtemps les valeurs d'autodétermination et de développement du pouvoir d'agir des personnes avec une déficience intellectuelle.

Pourquoi ? Pour que toute personne puisse vivre selon ses choix dans une société plurielle qui favorise la mixité. Cet apprentissage de la conscience de soi, de ses choix, des environnements, commence dès tout petit et se poursuit à l'âge adulte pour que la personne avec une déficience intellectuelle sache mobiliser les ressources qui lui permettront de vivre en citoyen parmi les autres, avec les aides dont elle a besoin.

C'est l'engagement que la fédération partage avec les professionnels des services dont elle a la responsabilité.

Le Mot du Directeur

Cette année, le projet du service a été retravaillé avec des représentants des familles et l'ensemble de l'équipe professionnelle afin d'entrer pleinement dans la dynamique du CPOM. La nécessité de changer de lieux d'exercice pour l'antenne d'Hennebont et le changement de la flotte de véhicules a mobilisé non seulement le chef de service mais aussi les membres du comité de pilotage dans la recherche de lieux et la projection financière nécessaire pour que les couts de ces changements soient maîtrisés et alors que les tarifs des loyers ne cessent d'augmenter sur le Lorientais. Notre recherche de mutualisation de locaux avec d'autres acteurs du secteur n'ayant pas porté ses fruits, l'antenne a d'abord été transférée à Caudan et nous restons dans une solution individuelle qui sera stabilisé en 2022 par le retour de l'antenne dans de nouveaux locaux à Hennebont.

Des difficultés se font jour au regard de l'obligation vaccinale et de la nécessité de remplacer certains salariés qui ne souhaitent pas être vacciné. Des solutions alternatives avec des professionnels libéraux ont été mises en place pour les enfants accompagnés par le service mais nécessite une gestion plus complexe pour le service.

Une formation partagée avec des familles autour de la scolarisation a permis de créer une autre dynamique qui renforce le pouvoir d'agir des parents en leur ouvrant la possibilité d'une expertise partagée avec les professionnels sur le sujet.

Le projet de mise en place d'un facilitateur de parcours sur le territoire du Morbihan a été retravaillé avec l'ARS pour un début d'expérimentation en 2022 sur le territoire du Vannetais.

Ce que font les personnes après leur accompagnement

Les 3 personnes sorties cette année du SESSAD sont allées vers le milieu ordinaire. Pour autant, il est constaté qu'ils se retrouvent sans emploi, demeurant au domicile parental, sous la surveillance de leurs aidants, avec une vie sociale peu développée. Ces situations à la sortie du SESSAD restent complexes. Une seule sortie vers un établissement alors que l'enfant est un très bas âge.

Ce rapport d'activités de l'année 2021 répond aux obligations réglementaires du SESSAD Trisomie 21 Morbihan et de la Loi rénovant l'action sociale et Médico-sociale n°2002-2, Décret du 22-10-2003. Il détaille et traduit l'utilisation des fonds du compte d'exploitation de l'exercice qui a été approuvé par le Conseil d'Administration Gestionnaire du SESSAD Trisomie 21 Morbihan le 09 avril 2021, lors de la Présentation du Compte Administratif pour une dotation globale de fonctionnement accordé pour un budget exécutoire de 578 012,56 € (Arrêté du 03 décembre 2021).

Cet exercice se termine avec un résultat excédentaire à affecter de 7 843,89 €.

Ce rapport est transmis à la Direction de l'Agence Régionale de Santé Bretagne.

L'activité du service s'inscrit à la fois dans le cadre règlementaire, la mise en œuvre du Projet de service et les attendus de son CPOM signé le 01 janvier 2020 pour la période de 2020-2024.

CONTRAT PLURIANNUEL D'OBJECTIFS ET DE MOYENS

OBJECTIFS du CPOM	Où en sommes-nous ?	Vers où allons-nous ?
<p>Définition et implication du Centre de Ressources auprès des partenaires</p> <ul style="list-style-type: none"> - Intégrer au nouveau projet de service une définition du Centre Ressources (objectifs, missions, bénéficiaires) - Définir les prestations d'appui-ressources à destination des autres ESMS et à destination du droit commun - Participer, sur demande de la MDPH/MDA, aux GOS - Participer à la dynamique de concertation territoriale - Co-élaborer des procédures de coordination- Former l'équipe aux Systèmes Équitables de Coopération 	<p>Échéance juin 2021</p> <ul style="list-style-type: none"> - La mission d'appui ressources est définie et inscrite au projet de service - Le Système d'Information intègre les prestations d'appui-ressources - Aucune demande de participation à un GOS - Participation aux réunions du réseau Handicap Lorient 	<ul style="list-style-type: none"> - 3 catégories de bénéficiaires sont identifiées par classe d'âge pour les actions de sensibilisations et d'informations à la Trisomie (Éducation précoce, jeunes enfants et adolescents-jeunes adultes) - Les prestations d'appui ressources aux autres ESMS sont à développer
<p>Réécriture du projet de service (Structuration du projet en cellule d'écoute et d'orientation, centre de ressources pour les environnements et accompagnements directs pour les personnes)</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mise en place de groupes de travail (orientations stratégiques, attentes, besoins, ancrage sur le territoire) - Synthèse des travaux des groupes de travail - Maquettage du projet du service - Modification du livret d'accueil et des supports de communication - Mise en place d'une cellule d'écoute et d'orientation permettant aux familles de trouver des réponses et de commencer à construire un parcours en dehors de toute démarche auprès de la MDPH. - Participer et mettre en œuvre des coopérations avec l'ensemble des acteurs du territoire via des groupes de travail inter opérateurs 	<p>Échéance décembre 2021</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les groupes de travail ont aboutis - Le projet de service est rédigé et en cours de maquettage - Participation aux groupes de travail des chefs de service du territoire - Participation aux rencontres des responsables de SESSAD de Bretagne 	<p>Le travail à court termes</p> <ul style="list-style-type: none"> - Diffusion aux familles du projet de service - Mise en lumière du projet de service à tous les acteurs du territoire ESMS et droit commun - La Cellule d'écoute et d'orientation doit être structurée : formation de binômes alliant un professionnel du service et un bénévole de l'association territoriale - Le livret d'accueil ainsi que les supports de communications sont à finaliser après l'impression du Projet de Service

<p>Mettre en place des actions favorisant l'autoreprésentation</p> <ul style="list-style-type: none"> - Inscrire dans le nouveau projet de service l'objectif de développement de l'autoreprésentation. - Développer des actions de pair-émulation générationnelle et Transgénérationnelle - Se rapprocher d'autres services accompagnant des adolescents et de jeunes adultes pour envisager l'action du service en coopération avec d'autres acteurs du territoire - Organiser un séminaire "Auto représentants" sur le territoire du Morbihan (recrutement adolescent et jeunes adultes admis au SESSAD et hors SESSAD - proposition pourrait être faite à l'ensemble des ULIS Lycée par exemple) 	<p>Échéance juin 2021</p> <ul style="list-style-type: none"> - L'autoreprésentation est inscrite dans le projet de service - Actions de rapprochement avec des services jeunes adultes 	<ul style="list-style-type: none"> - Une journée de sensibilisation à l'autoreprésentation est programmée pour juillet 2022 - Programmation d'un séminaire sur l'auto-représentation en coopération avec les ULIS Lycée. - Des liens sont à approfondir avec les services jeunes adultes
<p>Mettre en place une coopération entre l'ensemble des services gérés par T21 France afin de mutualiser les missions administratives.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Faire un diagnostic des compétences du service en matière Comptable et Ressources Humaines - Élaborer un cahier des charges des tâches administratives liées à l'activité médico-sociale - Répartir ces tâches en fonction des compétences des salariés en poste dans les différents services gérés par T21 France ainsi que le Siège Inter Associatif. - Réécrire les fiches de missions 	<p>Échéance décembre 2021</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les fiches missions sont en cours de réécriture en lien avec les professionnels - La répartition des tâches administratives est définie - L'Évaluation interne a été menée 	<ul style="list-style-type: none"> - Mieux accompagner le poste de secrétaire comptable pour intégrer les transformations liées à l'harmonisation des services de Trisomie 21 France

B) ANALYSE DE L'ACTIVITE

I QUI SONT LES BENEFICIAIRES ?

1) Nombre de bénéficiaires

Ecoute et Orientation des familles : 2

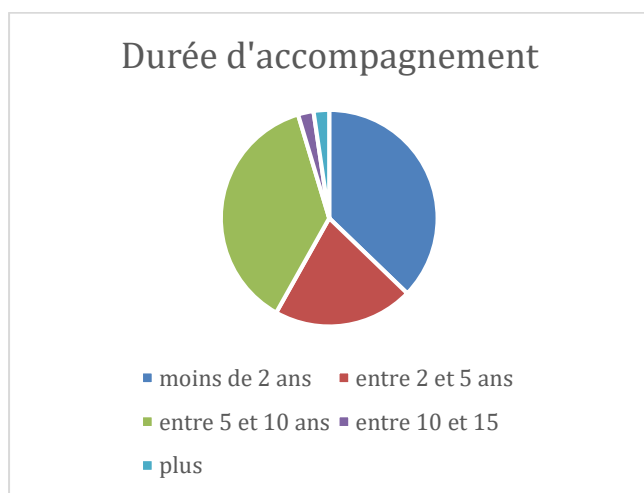
Mission Appui Ressource : 9

Nombre de personnes en file active : 47

Nombre de personnes admises en 2021 : 6


Le service dispose d'un agrément de 37 places, qui ont pu bénéficier cette année à 47 familles. L'intérêt de ce fonctionnement en file active a permis de supprimer les délais d'attentes des familles qui s'adressent au service avec une notification SESSAD de la Commission des Droits de l'Autonomie des Personnes Handicapées, et dont la situation correspond à nos critères d'admission.

Le nombre de prestations d'appui ressources est à lire en lien avec le développement émergent de cette mission. Elle est amenée à se développer. De plus en plus de structures du territoire Morbihannais font appel au service pour être sensibilisé à la trisomie 21. Pour cela, le service va déployer une campagne de sensibilisation et d'information sur la Trisomie 21 ainsi que notre fonctionnement en appui ressources.




2) Secteur d'intervention



 Personnes ayant bénéficié au moins d'un accompagnement dans l'année

 Personnes admises au service bénéficiant d'un accompagnement régulier

 Personnes n'ayant pas pu bénéficier d'un accompagnement dans l'année

3) Bénéficiaires Admis dans l'année

La majeure partie des enfants admis au SESSAD dans l'année nous proviennent des CAMSP et nécessitent un suivi en éducation précoce. Avec la file active, nous avons admis les familles sans délais d'attente.

Initiales	Date de naissance	Date d'entrée	Provenance	Date de la première demande
SB	24/05/20	18/10/2021	CAMSP Vannes	27/09/2021
CB	29/02/20	12/10/2021	CAMSP Lorient	04/01/2021
TC	21/08/14	13/09/2021	SESSAD Carcassonne	31/08/2021
PM	06/11/2015	31/08/2021	CAMSP Rennes	19/03/2021
DSOC	23/03/2020	08/06/2021	CAMSP Lorient	10/12/2020
JS	17/01/2012	22/03/2021	AMISEP	03/2021

4) Bénéficiaires sortis dans l'année

Initiales	Date de naissance	Date de sortie	Destination (Milieu Ordinaire avec ou sans service, Ets, ...)	Durée de l'accompagnement
AY	09/12/2001	09/12/2021	Milieu ordinaire + libéraux (orthophonistes et kinésithérapeute)	10,24 ans
RC	02/11/2001	02/11/2021	Milieu ordinaire + sport adapté	16,17 ans
HS	30/06/2001	29/06/2021	Milieu ordinaire + libéral	9 mois
NT	09/07/2014	12/05/2021	IME LANESTER	2,68 ans

Les 3 personnes sorties cette année du SESSAD sont allées vers le milieu ordinaire. Pour autant, on constate que la plupart se retrouvent sans emploi, demeurant au domicile parental, sous la surveillance de leurs aidants, avec une vie sociale peu développée. Ces situations à la sortie du SESSAD restent complexes.

II QUELLES SONT LES CARACTERISTIQUES DES PUBLICS ACCOMPAGNES

1) Besoins des enfants accompagnés

Nomenclature des besoins	Nombre d'enfants concernés
Serafin PH	
Besoins en matière de santé somatique ou psychique	43
Besoins en matière d'autonomie	14
Besoins pour la participation sociale	42

Comme chaque année, les besoins en matière de santé somatique ou psychique sont très représentés.

Les besoins pour la participation sociale restent au cœur des préoccupations des personnes accompagnées par le service. Ceci d'autant plus qu'à leur sortie du SESSAD, beaucoup d'entre eux souhaitent construire la suite de leur parcours en milieu ordinaire.

2) Diagnostique clinique

Les enfants suivis au service présentent un diagnostic de trisomie 21, et certains ont aussi un autre diagnostic. Ainsi :

Un enfant de 8 ans (T21) est concerné par un diabète, régulé par une pompe à insuline, qui nécessite un suivi infirmier journalier.

Un enfant de 7 ans (T21) présente un trouble de l'attention avec hyperactivité diagnostiqué et pris en charge médicalement.

Le SESSAD est amené à travailler en partenariat avec le Service spécialisé Jeunes Déficients Visuels Gabriel Deshayes pour un enfant de 7 ans (T21).

Une enfant de 6 ans présente une T21 avec des troubles majeures de l'attention et de la communication.

Un enfant de 6 ans (T21) présente des difficultés psychologiques avec des troubles du comportement.

3) Scolarisation et Formation

Age au 31.12.21	Total	Dont T21	Fille	Garçon	Scolarisé à domicile	Scolarisé en classe ordinaire	Scolarisé avec le soutien d'une ULIS (école, collège, lycée)	non scolarisé	Formation pro	Emploi	Sans activité
< 1 an											
1-< 2 ans	3	3		3				3			
2-<3 ans											
3-<4 ans	1	1		1				1			
4-<5 ans	5	5	3	2		5					
5-<6 ans	1	1	1					1			
6-10 ans	25	25	6	18		10	15				
11-15 ans	4	2	3	1		1	3				
16-17 ans	3	3	1	2	1		2				
18-19 ans	2	2	1	1			1			1	
20-24 ans	3	3	2	1				3	1	1	1
Total	47	45				16	20	11			

4) Lieux de vie

L'ensemble des enfants suivis par le SESSAD, vivent au domicile parental. Une partie d'entre eux ont des parents séparés ou en situation de vie monoparentale.

5) Activité

Tranche d'âge ANAP	En emploi ordinaire	En emploi adapté	En recherche d'emploi	Activité de bénévolat / Service civique	Activités culturelles et de loisirs accompagnée	En Foyer occupationnel médico-social	Sans activité
Nombre de personnes âgées de 18 à 19 ans au 31.12	2		1				
Nombre de personnes âgées de 20 à 24 ans au 31.12			1				1
Totaux	2		2				1

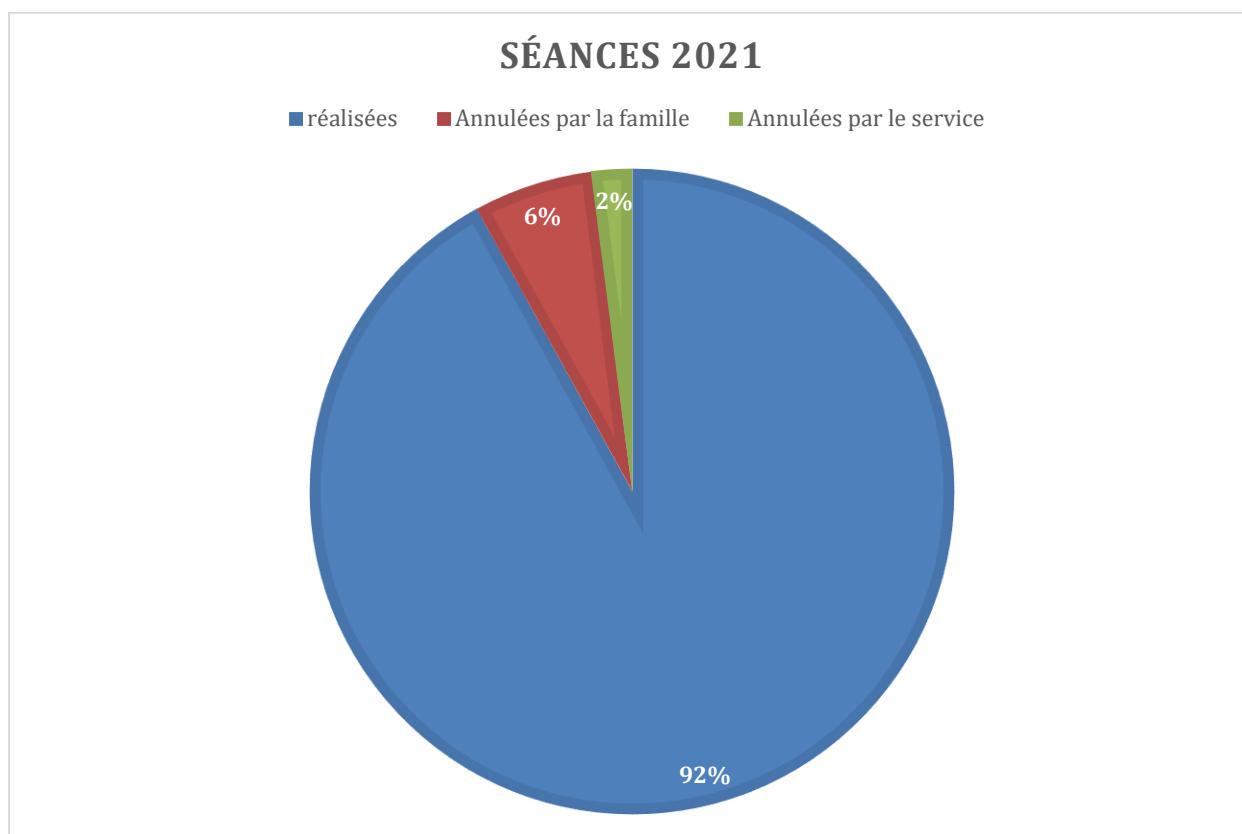
Concernant les activités des personnes suivies au SESSAD après l'âge scolaire, 2 sont employés en Contrat à Durée Indéterminée, 2 sont en recherche d'emploi, 1 sans activité (en attente d'une place en foyer de vie).

III LES PRESTATIONS RENDUES PAR LE SERVICE

1) Nombre d'actes et Nombre de séances

Activités	Nb de journées théoriques	Nb d'actes budgétés C POM	Nb d'actes réalisés	Taux d'occupation
N-1	210	3878	3869	99%
N	215	3878	4210	108%

La suspension (4 mois) du contrat de travail de deux psychomotriciennes refusant la vaccination contre le COVID 19 a fait chuter le nombre de séances réalisées. Ce sont autour de 600 séances en moins réalisées.



2) Prestations

Accompagnements Médicaux

- Recevoir des soins médicaux : 13
- Recevoir une aide psychologique : 105
- Recevoir de la rééducation : 2324

Accompagnements pour l'Autonomie

- Accompagnements pour les actes de la vie quotidienne : 29
- Accompagnements pour la communication et les relations : 92
- Accompagnements pour prendre des décisions adaptées : 3

Accompagnements pour la participation à la vie sociale

- Lien avec les proches et l'entourage : 4
- Accompagnement pour mener sa vie d'élève, d'étudiant ou d'apprenti : 546
- Développement de l'autonomie pour les déplacements : 60
- Expression du projet personnalisé : 65
- Préparer sa vie professionnelle : 64
- Réaliser des activités de jour spécialisées : 13
- Vivre dans un logement et accomplir les activités domestiques : 20
- Mener sa vie professionnelle : 9
- Sortie de l'ESMS : 6
- Participation aux activités sociales et de loisirs : 2

Les 2324 séances de rééducation répondent aux besoins médicaux repérés pour les enfants accompagnés.

De même, les besoins exprimés sur la participation sociale, trouvent leurs réponses dans des « prestations liées à la vie d'élève ou d'apprenti » (546) ou dans le « développement de l'autonomie pour les déplacements », « expression du projet personnalisé » et « préparer sa vie professionnelle ».

Enfin, les besoins pour l'autonomie, étant présents dans une moindre mesure, ils font l'objet d'un nombre moins important de prestations.

3) Lieux d'intervention

	Nombre d'heures	Nombre d'actes
Domicile Familial	122,5	106
Environnement Paramédical	434	824
Environnement Scolaire	1293	1810
Domicile Bénéficiaire	191	237
Domicile salarié.e	2045	1960
Structure / Service	3655	4494
Visioconférence/Téléphone	315	420
Environnement Social adapté	19,5	30
Structure / Service extérieur	46	27
Environnement de la mobilité	148	154
Environnement Professionnel	33	36
Autre	544	305
Partenaire de Droit Commun	10	7
Partenaire Médicosocial	9	6
Environnement Social, Culturel, Sport et Loisirs	105	38
Environnement Professionnel adapté	1	2
Environnement de formation	3	1
Total général	8979	10457

L'impact de la crise sanitaire est encore présent sur les lieux d'intervention au sein desquels les séances sont pratiquées. Le service a eu recours au télétravail et aux réunions de visio-conférences encore régulièrement. Les familles sont associées aux réunions même dématérialisées.

4) Les déplacements

La somme des déplacements pour aller sur le lieu d'intervention est de 1100 heures.

La somme des déplacements pour rentrer après l'intervention est de 903 heures.

Les professionnels optimisent le temps de déplacement en regroupant leurs interventions par zone géographique.

IV LES PARTENARIATS

1) L'éducation Nationale

Comme demandé par l'inspection académique, le SESSAD a établi et fait signer pour chaque enfant une convention de coopération de mise en œuvre des projets personnalisés de scolarisation des élèves porteurs de handicaps scolarisés et accompagnés par un service d'éducation spéciale et de soins à domicile. Cette convention est signée par le Responsable de l'établissement scolaire, les parents ou représentants légaux, l'Inspecteur de l'Education Nationale de circonscription, l'inspecteur de l'Education Nationale chargé de l'ASH, la mairie de résidence de l'enfant et le SESSAD. Ce document permet de valider les interventions du SESSAD en milieu scolaire et de l'engager dans le processus du projet personnalisé de scolarisation.

Notre présence systématique aux Equipes de Suivi de la Scolarisation (ESS) des enfants suivis par le SESSAD vient asseoir le rôle de l'association dans le suivi de la scolarité. Le partenariat autour de la scolarisation des enfants et des adolescents est efficient.

28 conventions ont été signées par le SESSAD avec les établissements scolaires de l'enseignement publique et privé, les familles. (Convention tripartite)

- 8 en école maternelle
- 15 en école primaire,
- 4 en collège,
- 1 en lycée.

Certains freins sont constatés par les professionnels intervenant au sein des établissements scolaires et notamment :

- la difficulté de proposer les séances dans un cadre suffisamment serein, sécurisant car les salles mises à disposition ne sont pas toujours adéquates. Elles peuvent être encombrées, petites (ex : le travail avec parcours psychomoteur est compliqué...).
- la proximité avec les autres salles de classe rend l'environnement bruyant. Nous pouvons aussi être dérangés par de nombreux passages.

Malgré ces difficultés, il est très intéressant de rencontrer les enseignants, ATSEM, AESH. En allant sur les lieux de vie de l'enfant, les temps informels avec les professionnels sont fréquents, cela donne lieu à de nombreux échanges et conseils partagés au profit d'une inclusion scolaire réussie.

Notons qu'un nombre d'enfant croissant se voient proposer une scolarisation en IME à l'issue des Equipes de Suivi de la Scolarisation à défaut d'intégrer un dispositif ULIS car l'écart entre le niveau d'apprentissage attendu des enfants et les apprentissages réalisés est trop important. Le service constate que l'école prend de moins en moins en compte l'effet bénéfique d'une scolarisation en milieu ordinaire pour améliorer la participation sociale des personnes ainsi que le souhait des familles en matière d'orientation scolaire ce qui devrait être le socle du travail de coopération avec l'école.

2) La MDA et L'ARS

L'année 2021 est la deuxième année du CPOM contractualisé avec l'ARS Bretagne pour 2020-2024.

Tout au long de l'année, le service participe aux temps d'échanges des établissements et services organisés par l'ARS conjointement avec le Conseil Départemental ou la Maison Départementale de l'Autonomie. Cette mise en relation des acteurs du territoire offre l'opportunité de nous faire connaître en présentant les missions du service. Cette dynamique devra être maintenue pour soutenir le développement du partenariat au profit des personnes accompagnées et de l'évolution de l'offre médico-sociale.

3) Les partenaires opérationnels

Les relais entre le CAMSP et le SESSAD se sont renforcés de manière à assurer la continuité du parcours des enfants. Cette année, un partenariat plus conséquent avec le CAMSP Eclorre à Lorient s'est mis en place dans le cadre de la gestion de la file active. Une convention est en cours de finalisation.

Le SESSAD accueille des enfants orientés par les partenaires qui cumulent des difficultés sociales et d'intégration en plus du handicap : familles au parcours migratoire complexe, dans des situations sociales précaires. Ces nouveaux profils amènent une mobilisation accrue des professionnels du service.

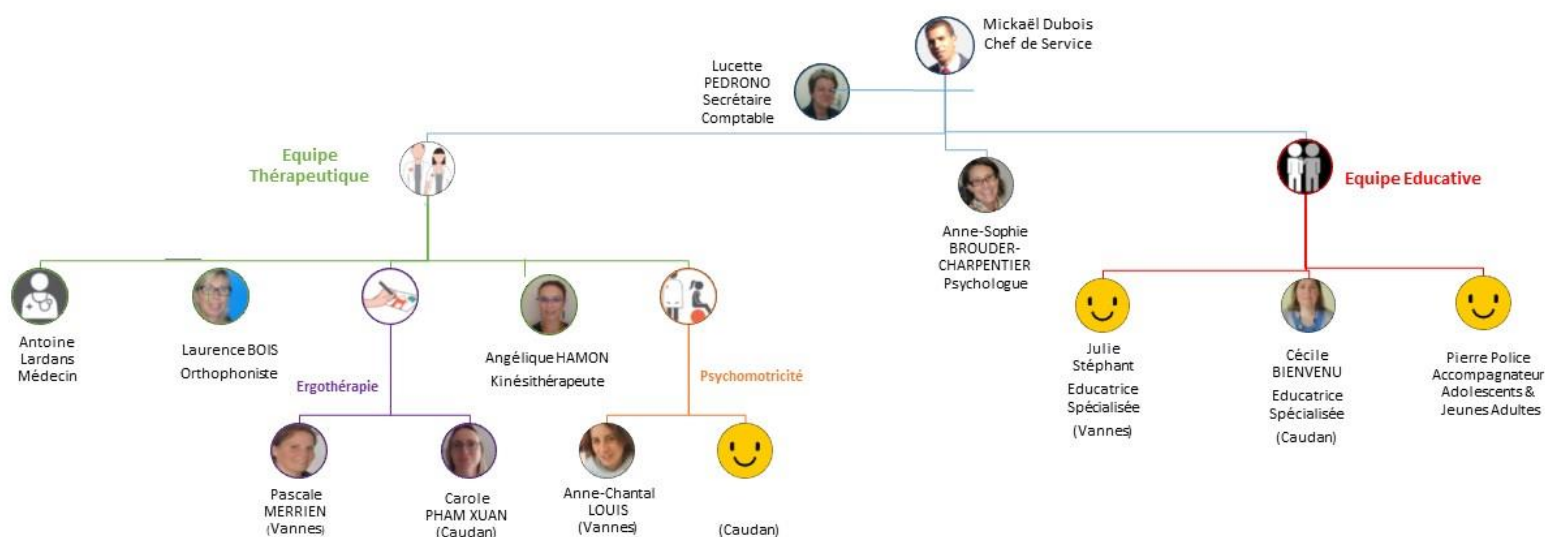
Les crèches sont les premiers lieux de socialisation des enfants en milieu ordinaire. Le service y déploie son savoir-faire pour soutenir la famille dans les premiers lieux de socialisation de leur enfant.

L'accueil est ouvert, les établissements connaissent le service et commencent à demander des prestations d'appui ressources pour trouver un étayage concernant l'accueil des enfants en situation de handicap.

De la même manière, les centres de Loisirs sont en demande d'appui

ressources pour sensibiliser les équipes à l'accueil des enfants en situation de handicap.

V LES RESSOURCES HUMAINES



Mise à jour : 2022

Version 1.0

La Fédération Trisomie 21 France applique au sein de ses Services la Convention Collective Nationale du Travail des Etablissements et Services pour personnes inadaptées et handicapées du 15 mars 1966. Les 35 heures sont appliquées au sein de notre Service.

Valeur du point retenue au budget exécutoire : 3,82 €

1) Les Services Administratif

Cf. organigramme fédéral

2) Les professionnels libéraux

Le service a passé 25 Conventions de partenariat avec des professionnels libéraux

PROFESSIONS	NB D'ENFANTS Concernés
ORTHOPHONISTES : 17	21
KINESITHERAPEUTES : 2	4
PSYCHOMOTRICIENS : 6	8

Suite à la suspension de deux salariées pour défaut de vaccination, nous avons conventionné davantage avec les professionnels libéraux. D'un côté, cela a permis de maintenir les prestations. D'un autre côté, les familles sont contraintes de se rendre dans les cabinets des libéraux, ce qui ajoute des frais de déplacement et une organisation contraignante là où le SESSAD est en capacité d'intervenir au domicile.

Tous les enfants admis ont besoin d'orthophonie, en augmentant la file active, le service est obligé d'orienter sur les cabinets libéraux pour satisfaire une telle demande. Ces orientations vers le libéral amènent des contraintes supplémentaires pour les familles qui doivent assurer les transports et l'organisation de ces rendez-vous.

3) Professionnels arrivés au service au cours de l'année

Un professionnel a été recruté en CDI en tant qu'éducateur spécialisé à 0,80 ETP. Le recrutement fait suite à un départ à la retraite.

4) Professionnels sortis des effectifs au cours de l'année

Une professionnelle a abandonné son poste. Un recrutement est en cours pour son remplacement.

5) La formation professionnelle

FORMATION	DATE	ORGANISME	PARTICIPANTS	COÛT
Parent Professionnel Coopération autour de l'école inclusive	10/07	T21 France	10	1968
Connaissance de la trisomie 21	15 au 19/11	T21 France	1	500
Remédiation des fonctions exécutives	1 au 8/06	OCT OPUS	1	770

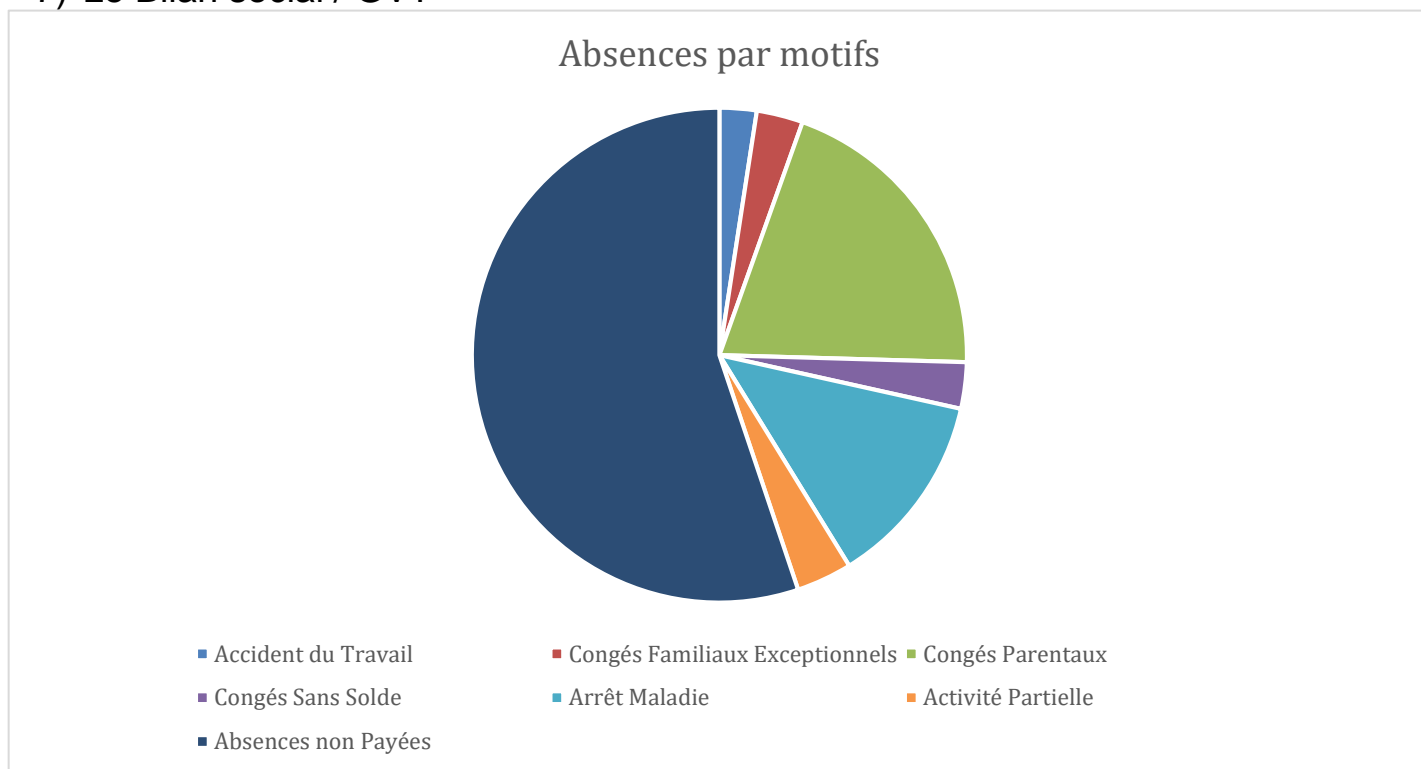
6) Les stagiaires

Malgré la crise sanitaire, plusieurs stages ont pu être maintenus et faire l'objet d'aménagements pour allier la maîtrise du risque sanitaire pour les enfants et pour les salariés, au besoin de formation des futurs professionnels.

Voici la liste des accueils qui ont pu avoir lieu :

- du 25 janvier au 12 février – Stage Observation Educatrice
- du 8 au 19 février / du 8 au 19 mars – Orthophonie
- du 8 au 19 février – Stage Observation Educateur
- du 5 au 9 juillet – Psychologie
- du 04 octobre au 17 décembre – Psychologie
- du 11 au 22 octobre / du 15 novembre au 03 décembre
- du 18 au 23 octobre / 8 au 13 novembre / 22 au 27 novembre / 06 au 11 décembre – Educatrice

7) Le Bilan social / GVT



La suspension de contrat pour deux salariées pour une durée totale de 106 jours, est très impactante sur ce bilan. Les arrêts maladie concerne principalement une salariée devant suivre une rééducation intensive.

VI DEMARCHE QUALITÉ ET GESTION DES RISQUES

1) Évaluation interne du service

En 2021, le SESSAD a procédé à une évaluation interne. Celle-ci s'appuie le référentiel de l'HAS, dont les critères ont été retravaillés pour correspondre au service.

C'est le Siège Inter Associatif qui a mené cette évaluation qui s'est déroulée sur 2 jours au sein des services. Le premier jour, les documents internes et les procédures du service ont été examinés. Le deuxième jour, l'équipe complète a été rencontrée pour interroger les critères liés à la mise en œuvre du projet du service, aux personnes accompagnées et à la dimension RH.

Le rapport a été rédigé. Un plan d'action va être constitué pour améliorer la qualité du service, en conséquence.

2) Procédures et outils

//TITRE DE LA PROCEDURE	DATE DE MISE A JOUR	Validation Siège	A faire
Document unique de délégation	2020	OUI	
Délégation de responsabilité hygiène et sécurité	2020	OUI	
Délégation de responsabilité législation sociale	2020	OUI	
Règlement intérieur activité salariée	2020	OUI	
Référentiel d'évaluation interne	2021	OUI	
Ecriture du Projet de service	2021	OUI	IMPRESSION EN COURS
Accord RTT	2020	OUI	
Plan d'égalité F/H	2020	OUI	
Charte informatique	2020	OUI	
Charte d'utilisation des véhicules de service	2020	OUI	
Charte de la bientraitance	2020	OUI	
Accord relatif au télétravail	2020	OUI	
Charte du droit à la déconnexion	2020	OUI	
Registre du personnel informatisé	2021		EN COURS
Entretiens professionnels			Derniers entretiens d'évolution professionnels en 2021, entretiens professionnels à planifier en 2022
Audit des contrats de travail			Non fait – en cours de planification
Gestion de l'annualisation	2021	OUI	
Règlement de fonctionnement	2020	OUI	
DUERP et plan d'action			EN COURS
Registres obligatoires <ul style="list-style-type: none"> • Entrée et sortie des usagers • Info préoccupante • Evènement indésirable • Plainte et satisfaction usagers 	2020	OUI	

• Registre de sécurité Danger grave et imminent			
Système documentaire	2020	OUI	
RGPD opérationnel Nommer un référent Former ce référent	2020	OUI	CDS NORD
Fiches mission	2021	OUI	EN COURS certaines fiches missions sont toujours à mettre à jour
Formation en Falc			
Plan de développement des compétences	2021	OUI	
Fiches projet CPOM	2020	OUI	

3) Extrait du plan d'amélioration continue de la qualité

Le service met en place une démarche qualité pour améliorer l'accompagnement des personnes ainsi que les conditions de travail des salariés.

Pour ce faire, différents outils, protocoles et procédures sont à réactualiser ou à construire. La démarche qualité est engagée dans le service, elle repose sur une évolution des pratiques professionnelles pour une réponse au plus près des besoins des personnes et des attentes des familles :

- En améliorant l'identification de la personne et de ses besoins ;
- En apportant une réponse personnalisée à chacun ;
- En évaluant régulièrement l'atteinte des objectifs ;
- En utilisant des outils adaptés, facilitant la communication ;
- En transformant les documents en facile à lire et à comprendre. Un renforcement du travail en coopération avec les acteurs du milieu ordinaire :
- En favorisant les accompagnements au sein de l'environnement de l'enfant ;
- En transférant des compétences aux acteurs du milieu ordinaire et en développant la fonction appui-ressources ;
- En mobilisant des acteurs du milieu ordinaire dans la mise en place de nouveaux accompagnements ;
- En signant des conventions. Un soutien à la fonction parentale

- En soutenant la fonction parentale ;
- En proposant des formations à destination des parents et des professionnels afin de développer des compétences mutualisées ;
- En assurant la continuité du travail à domicile ;
- En s'appuyant sur le savoir-faire expérimentiel des parents et en co-construisant des outils dans des temps de travail partagés, en coopération avec les personnes et les familles.

4) Point de situation sur la réactualisation des outils de la loi 2002-2

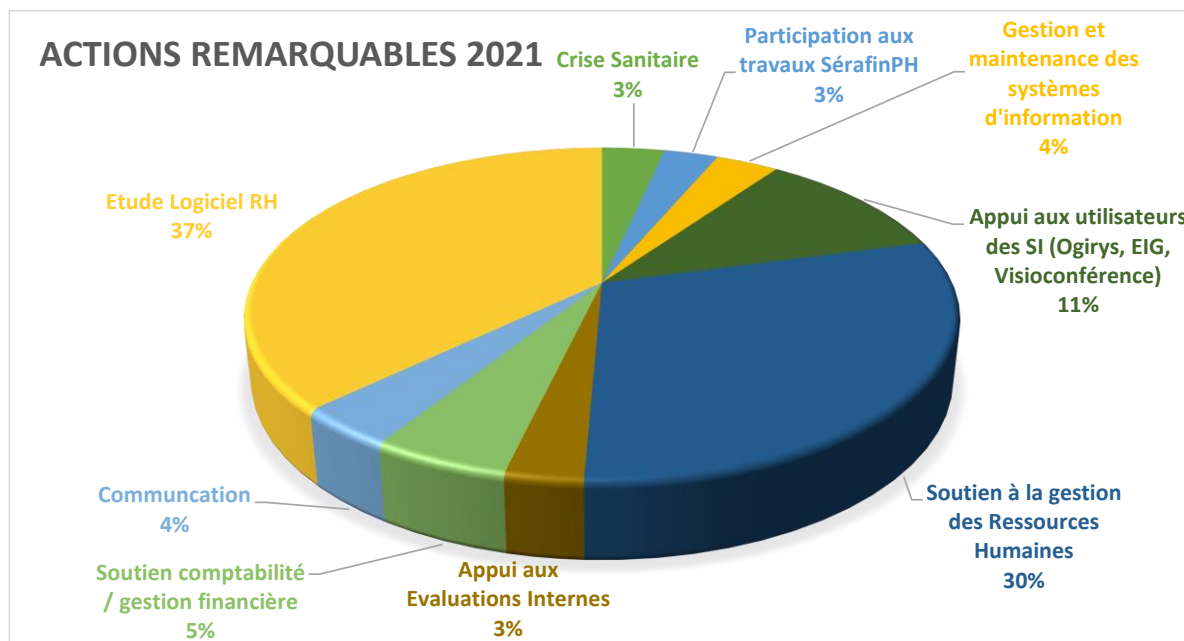
Un système documentaire en cours de construction reprenant :

- Les outils de la loi 2002-2 ;
- Les procédures et protocoles qui visent à harmoniser le fonctionnement du service ;
- En réactualisant et en proposant des chartes et plans répondant à nos obligations réglementaires ;
- En utilisant des outils informatiques permettant de répondre à nos obligations en matière de RGPD (dossier de l'utilisateur, dossier du salarié).

VII LE SOUTIEN DU SIEGE INTER ASSOCIATIF

Prestations pour le compte des 25 services affiliés

Le Siège Inter Associatif a pour vocation de soutenir les associations notamment dans la gestion de leurs services médico sociaux en mettant en œuvre un travail mutualisé pour l'ensemble des membres affiliés. Nous présentons dans le graphique ci-dessous la répartition des actions dites « remarquables », c'est-à-dire qui représentent à minima 50 heures de travail.



Actions remarquables

Etude logiciel RH : A la demande de certains services et afin de gérer les temps d'annualisation via un solution logicielle adaptée, plusieurs éditeurs ont été audités et une expérimentation a été menée auprès de 6 associations. Cette expérimentation ne débouchera pas sur une contractualisation étant donné que l'éditeur choisi n'a pas réussi à répondre à l'ensemble de nos exigences. A ce jour, aucun logiciel n'est suffisamment souple et facile d'utilisation pour permettre un gain de temps dans la gestion des temps de travail des salariés.

Soutien à la gestion des Ressources Humaines : Après l'étude logicielle, c'est la part de notre activité qui reste la plus importante pour les associations. Nous balayons l'ensemble des sujets liés à la gestion des Ressources Humaines et mettons à disposition les conseils d'une avocate spécialisée.

Appui aux utilisateurs des systèmes d'information : l'utilisation de Gotomeeting, d'Ogirys et d'EIG nécessite la mise en place d'une hot line et des travaux de paramétrages qui sont assurés par le Siège pour le compte de l'ensemble des utilisateurs.

Soutien Comptabilité / Gestion Financière : La mise en place des EPRD et des ERRD suite aux contractualisations CPOM nécessite un appui par le Siège pour l'extraction et la gestion des relations avec les autorités de tarification. De plus la mise en conformité de certaines comptabilités a été accompagnée cette année pour certaines associations.

Crise Sanitaire : Appui au réseau pour la mise en place des mesures liées à la crise sanitaire. Participation aux réunions bimensuelles organisées par le Secrétariat d'Etat aux Personnes handicapées afin d'informer le ministère des difficultés rencontrées par les services et de

transmettre aux services les attendus en matière de réglementations évolutives du fait des évolutions constantes des protocoles.

Communication : Mise en place de réunions régulières avec l'ensemble des associations, ainsi que des communications liées à l'actualité médico-sociale comme le SEGUR de la santé, mais aussi la veille juridique et les innovations dans le secteur font partie de ce grand groupe d'actions.

Participation aux groupes de travail Sérafin PH : Trisomie 21 France via son Siège Inter Associatif participe aux travaux du Groupe de travail National et a également cette année investi le groupe de travail « Valorisation des données de l'ENC »

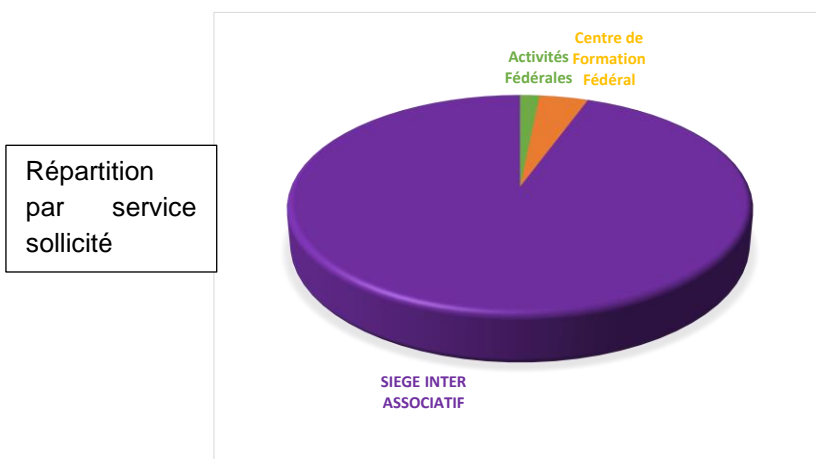
Appui aux évaluations internes : Suite aux travaux réalisés par le Siège en 2020 pour la mise en place d'un nouveau référentiel d'évaluation interne prenant en compte le référentiel de la HAS et nos particularismes de projet et de fonctionnement, plusieurs évaluations internes ont été menées par le Siège.

Nous avons par ailleurs poursuivi notre action sur un certain nombre de projets comme la production d'une charte des droits en FALC, l'élaboration d'un référentiel métier T21 France et informé sur la mise en conformité RGPD sur sollicitation.

Certains projets ou actions tels que l'organisation et la participation à l'Assemblée Plénière du SIA, la Gestion de la paye (sous traitée désormais en totalité au Cabinet SLG, l'appui aux associations participant à l'enquête nationale de coût, l'accompagnement des CPOM, ainsi que le suivi des accords d'entreprise n'étant pas suffisamment significatifs (en termes de temps) n'ont pas été intégrés à ce graphique.

Prestations Individualisées – Morbihan (56)

Les prestations individualisées peuvent être fournies par les trois services fédéraux, Activités Fédérales (Soutien à la vie Associative), Centre de Formation (ingénierie de formation), et Siège Inter Associatif (appui à la gestion des services médico-sociaux). Pour l'association du Morbihan en 2021, les prestations individualisées sont détaillées ci-après.



Détail des actions individualisées réalisées par le Siège Inter Associatif pour le compte des services médico-sociaux

CHAMP D'INTERVENTION

3111. Pilotage projet structure	
Appui gouvernance associative Dossier Facilitateur sur le territoire	3,5 heures
3112. Administration des Ressources Humaines	
Médecine du travail Traitement des arrêts de travail et de relations avec la mutuelle Gestion de l'annualisation Fiches mission Enquête SEGUR Mise en place Premium RH	39 heures
Traitement de la paye (154 bulletins)	13 Bulletins mensuels
3112. Dialogue Social	
Gestion chèques vacances	0,5 heure
3112. Formation professionnelle, GPEC	
Gestion plan de formation	4,5 heures

CHAMP D'INTERVENTION

3112. Suivi des Salariés	
Accompagnement évolution fiche mission Entretiens professionnels Gestion des embauches et des licenciements	8,5 heures
3121. Gestion budgétaire, financière et comptable	
Support national logiciel EIG Achats et gestion des mouvements bancaires Annexe Activité EPRD	3,5 heures
3131. Communication, statistiques, rapport annuel, outils 2002-2	
Questionnaire ANAP	0,5 heure
3133. Systèmes d'informations, TIC, Archivage informatique, GED	
Maintenance logiciel Ogirys / Dossier Informatisé de l'Usager Appui utilisations Ogirys et EIG Aide questionnaire expérimentation Sérafin Contrats téléphonie	21,75
3141. Démarche d'amélioration continue de la qualité	
Réalisation de l'évaluation interne Conformité et documents obligatoires	44,5 heures
316. Transports liés à gérer, manager, coopérer	
3 Déplacements	42,5 heures

C) ANALYSE DU RESULTAT

DEPENSES	Accordées	Réalisées	Solde
Groupe 1	26 070,86 €	29 988,18 €	3 917,32 €
Groupe 2	478 648,82 €	478 284,76 €	- 364,06 €
Groupe 3	73 282,88 €	68 477,12 €	- 4 815,76 €
TOTAL	578 012,56 €	576 750,06 €	-1 262,50 €

RECETTES	Accordées	Réalisées	Solde
Groupe 1	578 012,56 €	578 012,56 €	0,00 €
Groupe 2	0,00 €	6 848,00 €	6 848,00 €
Groupe 3	0,00 €	-266,61 €	-261,61 €
TOTAL	578 012,56 €	584 593, 95 €	6 581,39 €

I LES CHARGES

1) Groupe 1

Ce groupe représente 19,23 % des dépenses réalisées. Il est déficitaire de 3 917,32 €.

Une réaffectation de compte de la prestation de nettoyage a été faite au niveau du réalisé au compte 628300. Cette ligne budgétaire représente une charge de 4 359,75 €.

En effet, cette charge, auparavant, était constatée au Groupe 3 au compte 615 – Entretien et Réparation.

2) Groupe 2

Ce groupe représente 82,93 % du budget. Il est excédentaire de 364,06 €.

3) Groupe 3

Ce groupe représente 11,88 % des dépenses réalisées. Il est excédentaire de 4 815,76 €.

Les 4 000,00 € budgétés au compte 6152 – Entretien et réparation, viennent compenser la charge réaffectée pour le nettoyage des locaux au groupe 1

4) Les investissements

Le SESSAD a réalisé les investissements suivants pour l'année 2021

DATE	NATURE DE L'OPERATION	COUT
22/01/2021	Renouvellement d'une partie du parc informatique	4 111,20 €
31/05/2021	Achat d'une Citroën C3	6 548,66 €
31/05/2021	Achat d'une Peugeot 206 +	5 645,66 €
31/05/2021	Achat d'une Renault Clio	6 145,66 €
31/05/2021	Achat d'une Peugeot 208	9 147,66 €
28/06/2021	Achat d'une Touran	6 096,66 €
	TOTAL	31 598,84 €

Le SESSAD a décidé d'acheter les véhicules de Service et de ne plus passer par le Crédit-Bail. De ce fait, ce choix vient réduire la charge au compte 6135 – Location et augmenter la dotation aux amortissements.

III LE RESULTAT

Total Classe 6	576 750,06 € €
Total Classe 7	584 593,95 €
Résultat Comptable	7 843,89 €
Résultat antérieur incorporé	0,00 €
Provision Congés payés	1 415,74 €
Résultat à affecter	7 843,89 €

L'Affectation du Résultat

Le résultat administratif après correction est excédentaire de 7 842,89 €.

Le Conseil d'Administration propose d'affecter cet excédent au financement des dépenses de l'exercice N+2.

D) CONCLUSION ET PERSPECTIVES

Le service poursuivra en 2022 son travail de coopération avec les autres acteurs du territoire pour entrer dans une phase participative à la communauté 360 qui s'installe. Il s'agit d'étoffer et de formaliser le réseau partenarial dans l'optique de proposer aux familles des réponses multimodales.